

Compte-rendu du conseil municipal du 20 juillet 2017

Conseillers et conseillères Présents : Laetitia BREYSSE - Joseph CHANAL - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT- Chantal REYNAUD - Alain SABATIER

Conseillers et conseillères absents : Bernard MARTIN (procuration à Pierre GENTES) - Marie-Hélène CHAPUIS (procuration à Alain SABATIER)

Secrétaire de séance : Laetitia BREYSSE

Copie : Florence GIROUD (Secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

- 1) Réunion avec les riverains de la RD49 sur le parcours du futur cheminement piétonnier « entre le centre du village de Laussonne et l'école publique route de St Julien ».
- 2) Mission Ingénierie 43 et lancement consultation mission APS-APD-DET relativement au projet de dynamisation et de revitalisation du bourg de Laussonne (extension place de l'église, parking cimetière, allée piétonne).
- 3) Lancement des travaux « économie d'énergie et isolation thermique » à la salle polyvalente de Laussonne
- 4) Vente à M JJ Masson d'une partie du chemin 92 correspondant à 1210 m2
- 5) Le point des discussions avec l'OPAC
- 6) Le point d'avancement du dossier « maison Masson et Prades »
- 7) Mise en place à compter du 1 janvier 2018 de la planification des congés pour l'ensemble des personnels municipaux
- 8) Programme de travaux supplémentaires de goudronage au titre de la voirie communale en 2017
- 9) Le point sur le rythme scolaire à l'école publique à la rentrée de septembre 2017.
- 10) Délibération pour la fixation du tarif de la cantine scolaire année 2017/2018
- 11) Délibération pour les tarifs du ramassage scolaire 2017/2018 pour le primaire (complément payé par la commune)
- 12) Délibération pour les tarifs pour la mise à disposition de la salle polyvalente jusqu'à août 2018.
- 13) Délibération pour adhésion commune de Lissac au syndicat des eaux et d'assainissement du Velay Rural
- 14) Délibération pour un dossier de renouvellement de l'éclairage public dans le village des Engoyaux
- 15) Divers

1) Réunion avec les riverains de la RD49 sur le parcours du futur cheminement piétonnier « entre le centre du village de Laussonne et l'école publique route de St Julien ».

Avant de mettre en œuvre ce projet et de lancer la consultation des entreprises il est indispensable de réunir les propriétaires riverains pour examiner comment il est possible de réaliser ce cheminement piétonnier.

Les propriétaires concernés sont ceux qui possèdent une ou des parcelles en bordure de la RD49 du côté du cheminement qui devrait être positionné du côté gauche en montant dans le sens, centre du village vers l'école et crèche jusqu'au n°21 route de St Julien Chapeuil.

Les propriétaires concernés sont (et d'autres éventuellement) : Jacques Reynaud, Antoine Gerphagnon, Annie Gérentes (épouse Ferrachi), etc...

Cette réunion se tiendra dans la semaine du 21 août au 26 août 2017 à 18h00 (la date va être confirmée).

2) Mission Ingénierie 43 et lancement consultation mission APS-APD-DET relativement au projet de dynamisation et de revitalisation du bourg de Laussonne (extension place de l'église, parking cimetière, allée piétonne).

Une réunion s'est tenue en mairie avec le directeur adjoint du service « Jeunesse culture et développement Durable, Pôle Territoires, Collèges, etc . » du conseil départemental mercredi 28 juin 2017 à 17h30 en mairie de Laussonne pour présenter la « Mission Haute-Loire Ingénierie »

M le maire rappelle que la commune vient chercher du conseil juridique (y compris sur les marchés) et du conseil RH au centre de gestion de la fonction publique territoriale (maison des communes).

Depuis le désengagement de l'état avec le retrait de la DDA et de la DDE devenues DDT, les communes n'ont plus de conseil dans le domaine du technique, du montage des dossiers pour des projets d'investissement (réseaux, construction, le logement, l'urbanisme, etc..). Le CD peut accompagner la commune au travers de mission de conseil à la réalisation de projets, d'expertise et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La communauté de communes n'est pas adaptée pour faire de l'Ingénierie de projet d'étude ou d'investissement sauf à y transférer toutes les activités des secrétariats de mairie (accueil des personnes pour les documents d'urbanisme, pour une information sur l'urbanisme, l'inscription pour le ramassage scolaire, vente des tickets de cantine, etc..).

La commune a été dessaisie au 1 mars 2017 pour l'instruction des demandes de Carte d'identité (CI) et on voit que pour les particuliers le processus est compliqué.

La « Mission Haute-Loire Ingénierie » peut apporter de l'aide, de l'assistance, du conseil, etc., sur de nombreux domaines : Rénovation de bâtiments, projets de bourg, éléments de patrimoine, mission AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage), etc...

Le processus de réflexion et d'instruction d'un projet (étude ou réalisation) va de l'Esquisse, l'APS, l'APD, le DET, l'ACT/DCE, etc..

Dans ce contexte nous avons fait une présentation synthétique des projets suivants :

- Transcévenole voie verte

Contribution de la MDDT qui peut être un acteur via le schéma départemental du tourisme, Lancer la dynamique transcévenole. Associer Gérard Bouchet à ce travail.

- Aménagement place et attractivité de bourg

Requalification de l'espace – Relancer Aline Dormois qui a déjà travaillé sur ce dossier (moins de 24000 €)

Bordereaux de prix transmis par Daniel Crison.

- Logement et augmentation de l'offre de logements

Démolition HLM le Freydeyre (par l'OPAC propriétaire)

Création de logement à l'étage : immeuble place de la mairie (Masson – Astier) et immeuble place de l'église (Chabal et ancienne poste).

Demande d'aide de la SMAF (établissement public foncier). En cours

3) Lancement travaux « économie d'énergie et isolation thermique » à la salle polyvalente de Laussonne

Le bureau d'étude APV Ingénierie a communiqué son rapport en date du 12 juillet 2017. Ce rapport a été transmis à tous les élus.

► Au plan de l'enjeu financier :

- Le coût de la consommation d'énergie de la salle polyvalente est en moyenne de 4500 € annuel depuis une dizaine d'années au moins.

- Quelque soit le mode de chauffage et un très haut niveau d'isolation, il n'est pas réaliste d'espérer faire une économie de plus de 50% du niveau actuel soit un gain annuel espéré de 2250 € annuel (1). Avec un gain annuel de seulement 2250 €, le retour financier pour un investissement d'un montant de 60000 € (par exemple) est de 27 ans en € constant avec du matériel devenu obsolète à ce moment là.

► Le conseil municipal observe :

- En premier lieu, le livrable correspond en partie aux attentes de scénario de bouquets de travaux avec une analyse des valeurs de chaque option. Ce livrable est une analyse prospective du système de chauffage qui nous semble pas assez creusée. En effet, tous les scénarios ont arrêté un seul système possible : celui de la pompe à chaleur. !!

L'attente du maître d'ouvrage est une fouille complète débouchant à une analyse comparative de systèmes. Le livrable limitant au seul système "pompe à chaleur", dès le paragraphe 6.2 "Améliorations techniques", n'offre plus la liberté de choix au Maître d'ouvrage parmi une comparaison analytique de systèmes. Le conseil municipal souhaite une consolidation du livrable par une analyse comparative de système.

- En deuxième lieu, il est noté un coût annuel de 4500€ d'énergie électrique, tout usage confondu. La RT2012 et le coefficient de 2.58 plombent le recours à l'énergie électrique. Cependant, l'ambition du conseil reste dans une juste mesure d'amélioration énergétique sans pour autant tendre dans une quête absolue d'une performance trop poussée qui aurait pour effet d'un retour sur investissement peu soutenable.

Au titre de la soutenabilité financière entre investissement et réglementation imposée dans le neuf, le conseil municipal s'interroge sur le bien fondé et sur la plus-value apportée entre une ventilation double Flux (2) et une ventilation par extraction traditionnelle. De plus, le conseil municipal est soucieux de porter un raisonnement non pas en simple coût d'investissement mais en coût global. Le recours à certains systèmes ont pour conséquence de contractualiser avec des sociétés de maintenance préventive et corrective. S'affranchir de tels contrats reste toujours pour n'importe quel exploitant un confort de gestion budgétaire.

Le conseil municipal reconnaît que l'analyse dressée sur les autres postes (enveloppe, parois vitrées ...) est suffisamment riche en renseignements pour pouvoir conduire sur 1 ou 2 années budgétaires des travaux convergents tous vers le même objectif d'amélioration thermique.

► En conclusion :

a) Le conseil municipal souhaite une consolidation du livrable par une analyse comparative de systèmes qui devra rester dans un souci de soutenabilité (nous ne sommes pas dans la cible de construction neuve de la RT).

b) Le conseil municipal a besoin d'aide à la décision appuyée sur un raisonnement coût global.

c) Le conseil municipal estime qu'après un travail de concertation et d'échange tenu en réunion de lancement du 2 mai 2017, une nouvelle réunion d'échange se tiendra, dès que possible, avec M Abeillon (APV Ingénierie) pour préciser le contexte de cette opération. Depuis quelques mois, il n'y a plus de système de programmation et de gestion du chauffage. Un simple "marche-arrêt" manuel devra être activé par du personnel communal ou des élus pour mettre ou supprimer le chauffage.

d) Le conseil municipal a besoin d'un rapport technique adapté à un dossier de demande de subventions. Un tel dossier doit préciser un phasage précis, chiffré et détaillé de travaux (quelles actions dans l'année n, quelles actions dans l'année n+1, etc..).

(1) Il est constaté, depuis des années, qu'à l'occasion de nombreuses manifestations les portes restent grandes ouvertes sur de longues périodes même quand il fait très froid à l'extérieur (des gens fument à l'extérieur, les portes restent ouvertes, etc..).

(2) Ce dispositif peut générer des nuisances sonores (bruit permanent et perturbant) ainsi que cela est constaté et signalé dans d'autres communes.

4) Vente à M JJ Masson d'une partie du chemin 92 correspondant à 1210 m2

Le cabinet Géodiag 4307 (Michel Romeuf) a estimé à 1210 m2 la superficie à céder à Jean-Jacques Masson. Cette partie correspondant exactement à la partie du chemin d'exploitation non ouverte au public et qui se situe entre ses parcelles. M le maire propose au conseil municipal de fixer un prix au niveau de 1 €/m2 pour une telle superficie à M Jean Jacques Masson car il faut être réaliste et tenir compte que M Jean-Jacques a permis l'élargissement et la restructuration des fossés le long de ses parcelles en bordure du chemin de la Mourelle au nord du village des Badioux. Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte unanimement le prix de 1 €/m2 soit le montant de 1210 €. Il est rappelé que l'ensemble des frais de notaire et de géomètre sont à la charge de M JJ Masson.

5) Le point des discussions avec l'OPAC

Une réunion de travail s'est tenue dans les locaux de l'OPAC le lundi 10 juillet 2017 à 9h30.

Les présents : Jacques Chevaux - Jean-Louis Guerret - Franck Brun - Jacky Ferret - Pierre Gentes

La délibération du conseil municipal de Laussonne précise clairement qu'il a donné son accord pour la démolition de l'immeuble "la Freydeyre" mais que cette démolition doit être accompagnée d'un investissement de l'OPAC pour augmenter la capacité d'accueil en logement social à Laussonne.

- Il est aussi admis par l'ensemble des parties que l'immeuble "la Freydeyre" avait une accessibilité compliquée (forte pente) pour les jeunes ménages avec de jeunes enfants ou les personnes âgées. La difficulté d'accès est la première raison de la faible demande de logement dans cet immeuble

- A l'inverse, l'immeuble de l'OPAC de la rue des noisetiers connaît un taux d'occupation très élevé.

- Aucun investissement de type "travaux neufs" n'a été réalisé à Laussonne depuis plus de 25 ans. Or, il y a une demande de logement sur la commune de Laussonne qui est constatée. Elle doit être satisfaite car il y a aussi de l'accueil de familles nouvelles à Laussonne pour assurer le dynamisme démographique sur la commune.

- Ce que ne dit pas la délibération, mais qui est une évidence, c'est qu'au plan politique, il est très difficile de faire admettre à la population de diminuer de 14 logements les capacités d'accueil de logements dans un village sans contrepartie même s'ils sont vacants.

Dans sa réponse l'OPAC expose que la demande de logement social est en baisse en Haute-Loire. On la mesure par rapport à la vacance et par rapport à la location. Il y a quelques exceptions où la demande est encore sensible sur : Le Puy en Velay - Monistrol sur Loire et Yssingeaux.

Les délais d'attente avant de louer s'allongent. Les candidats à la location sont plus exigeants.

Le coût de sa construction est plus élevé et il doit être aux normes. Les loyers sont plus élevés et donc plus difficiles à louer. La caisse des dépôts tire la sonnette d'alarme car les projets ne sont plus équilibrés (plus rentables)

L'OPAC n'a pas d'aide financière. Il est concurrencé par le privé qui n'a pas les mêmes contraintes (M Gerret cite l'exemple de la maison dont le coût de construction revient à 60000 €)

Selon une étude du novembre 2015 (un exemplaire remis ce jour), dans 5 Régions de France au moins, il y a plus d'offres que de demandes (Auvergne, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine)

le modèle social des logements sociaux semble en grande difficulté ce qui fait planer une incertitude sur l'avenir des bailleurs sociaux.

L'OPAC ajoute avoir effectué des travaux importants sur l'immeuble de la Freydeyre il y a une dizaine d'années avec le changement des fenêtres, etc.. en espérant une relance de la location qui n'est pas venue. L'OPAC affirme ne pas pouvoir lancer des constructions nouvelles si le projet n'est pas équilibré de plus il n'a pas les moyens de le financer (pas de fonds propres et refus de prêt de la caisse des dépôts).

A la date du 18 juillet 2017, l'OPAC transmet à la mairie, en R avec AR, une demande de Permis de démolir (cerfa n° 13405*04).

Après en avoir délibéré le conseil municipal demande à M le Maire de donner un avis défavorable car les exigences précisées dans la délibération du 23 mars 2017 ne sont pas pour l'instant satisfaites. La délibération du 23 mars 2017 ne permet pas la démolition de cet immeuble tant que la commune de Laussonne et l'OPAC n'ont pas trouvé un accord équilibré ainsi que cela a été précisé en réunion du 10 juillet 2017 à 9h30 à l'OPAC. Pour aller plus loin, le conseil municipal dénonce la politique de l'OPAC qui vise à ne plus exercer sa mission de « solidarité territoriale » et d'abandonner les territoires ruraux. C'est également un abandon du modèle social autour du logement social. L'OPAC n'est plus dans sa mission de produire de « l'équilibre social » traditionnellement dévolue à un bailleur social. Résultat du vote du conseil municipal. Sur 10 élus votants ou représentés, 9 voix sont en faveur d'un avis défavorable à cette demande de Permis de démolir. Alain Sabatier ne souhaite pas participer à ce vote.

6) Le point d'avancement du dossier « maison Masson et Prades »

Depuis la réunion du conseil municipal du 15 juin 2017 les échanges entre les parties se sont poursuivies. Attente plan d'arpentage du géomètre avant de présenter le dossier chez le notaire.

Le dossier suit son cours.

7) Mise en place à compter du 1 janvier 2018 de la planification des congés annuels pour l'ensemble des personnels municipaux.

Après en avoir discuté avec la secrétaire de mairie M le Maire informe le conseil municipal qu'il propose de mettre en place à compter du 1 janvier 2018 une planification des congés annuels pour l'ensemble des personnels municipaux administratif et technique. Dans ce contexte chaque agent sera invité proposer dès le début de l'année sa prévision annuelle pour prendre ses congés. Le nombre de jours de congés annuels est de 25 jours. Le nombre de congés peut être réparti sur l'année, mais il faudra tenir compte de la continuité du service de la mairie et du service scolaire. Les demandes de congés seront déposées en mairie à l'avance et feront l'objet d'une autorisation du maire ou de son délégué. Le conseil municipal est unanimement favorable à cette démarche.

8) Programme de travaux supplémentaires de goudronnage au titre de la voirie communale en 2017

- Chemin de la Mourelle réalisé dans le cadre de l'opération des travaux d'enfouissement du village des Badioux
- Chemin vers cabinet de l'Osthéopathe dans la cours de l'ancienne école : à réaliser
- Chemin après le Fraisse jusqu'au carrefour en direction de Moudeyres : à réaliser

Le montant des travaux sera inférieur à 25000 €, toutefois, même si rien n'y oblige, trois entreprises seront consultées : Eurovia, Colas, Chambon.

Réponse pour le : 27 juillet 2017

Travaux en septembre 2017

Le conseil municipal est unanimement favorable à ce programme.

Le programme de travaux voirie 2018 pourrait intégrer la rue dénommée « impasse de Préchaud » à Laussonne.

9) Le point sur le rythme scolaire à l'école publique à la rentrée de septembre 2017.

Délibération du conseil municipal du 18 mai 2017 pour revenir à la semaine de 4 jours. Décision confirmée en réunion du conseil du 15 juin 2017 et du 30 juin 2017 (délibération datée du 30 juin 2017).

Publication du décret ministériel autorisant le retour à la semaine de 4 jours dans le journal officiel du 28 juin 2017.

Conseil d'école du 20 juin 2017 s'exprime favorablement au retour à la semaine de 4 jours

Nouveaux horaires scolaires à la rentrée de septembre 2017 comme ce qui suit

Temps d'enseignement : Lundi – mardi – jeudi - vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

APC : mardi et jeudi de 8h30 à 9h00

Activités éducatives (incluses dans le temps d'enseignement : lundi et vendredi de 15h00 à 16h30 et mardi et jeudi de 16h00 à 16h30

La décision du DASEN, favorable au retour à la semaine de 4 jours, est venue par le canal de la directrice de l'école publique en date du 15 juillet 2017.

Pour examiner une offre potentielle du mercredi matin, une rencontre avec M Arcis (président commission « petite enfance » à la comcom MLM) est à organiser au plus vite pour échanger sur l'accueil d'enfants au CLSH intercommunal (Le Monastier ou Lantriac). Participant à cette rencontre : T Defay - T Gardes - V Laffont.

Cette réunion pourrait également être l'occasion d'examiner plus globalement l'offre « CLSH » en direction des communes sur le périmètre communautaire MLM.

Le conseil municipal prend acte de la décision du DASEN.

10) Délibération pour la fixation du tarif de la cantine scolaire 2017/2018

Le restaurant « Le Clair Logis » produit un repas pour les enfants des écoles au prix de 5,30 € depuis 2015/2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide unanimement de ne pas augmenter le tarif et de conserver le montant de la contribution des familles au niveau de 3,30 €/repas pour l'année scolaire 2017/2018. Le montant de 2,00 €/repas est à la charge de la commune. Il convient de rappeler que le nombre d'enfants qui vient à la cantine pour prendre le repas a beaucoup augmenté au cours des 12 dernières années. Il est passé d'une quinzaine d'enfants à plus de 30 en moyenne aujourd'hui. S'il arrivait que M. Philippe Soulier demande une augmentation du prix du repas pour mieux satisfaire aux exigences des familles (plus de variété des produits, plus de bio, plus de produits locaux, etc..) le montant correspondant serait reporté intégralement sur la part payée par les familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte unanimement les tarifs 2017/2018 de la cantine scolaire.

11) Délibération pour les tarifs du ramassage scolaire 2017/2018 sur la période pour le primaire.

Part des familles	Année 2012/2013	Année 2013/2014	Année 2014/2015	Année 2015/2016	Année 2016/2017	Année 2017/2018
Si 1 enfant	44 €	44 €	44 €	45 €	45 €	45 €
Si 2 enfants	60 €	60 €	60 €	61 €	61 €	61 €
Si 3 enfants	68 €	68 €	68 €	69 €	69 €	69 €

- Pour le collège, le conseil général finance au niveau de 70% et les familles au niveau de 30% (la commune fait l'avance et demande aux familles de rembourser).

- Pour le primaire, l'aide du conseil général est également de 70 %, les familles payent selon le tableau ci-dessus et la commune prend à sa charge la différence.

Ramassage du primaire : depuis plusieurs années le nombre moyen d'enfants qui prennent le ramassage scolaire est proche de 35. Ce sera également le cas à la rentrée de septembre 2017.

Le conseil départemental n'a pas encore indiqué le plafond de la contribution demandée aux familles des enfants du collège, pour l'année 2017/2018. A titre indicatif, il était de 225 € pour 2016/2017. Par ailleurs, l'augmentation de tarif du prestataire devrait être voisine de l'inflation actuelle (un peu moins de 2%) pour la nouvelle année scolaire.

Avec le retour à la semaine de 4 jours, le ramassage scolaire du mercredi sera supprimé à compter de septembre 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide unanimement de ne pas modifier le montant du ramassage scolaire pour l'année scolaire 2017/2018.

12) Tarifs inchangés pour la mise à disposition de la salle polyvalente de août 2017 à juillet 2018

Le montant de la caution « salle polyvalente » reste fixé à 300 Euros y compris location de tables et chaises. Elle est exigée lors de chaque réservation. Si des dégâts sont constatés après la manifestation, les frais de la remise en état seront retenus sur la caution. Le règlement intérieur précise également que la salle est mise à disposition sans obligation de fonctionnement et d'adaptation des équipements de sonorisation. Il est bien précisé que la salle doit être rendue nettoyée et parfaitement propre ainsi que les sanitaires et la cuisine. Une convention de mise à disposition a été rédigée et doit être signée préalablement par les parties.

Désignation	Montant
Location sur le Week-End soit du vendredi 16h00 au dimanche 16h00	350 Euros (1)
Location sur la journée de 9h00 à 9h00 le lendemain	250 Euros (1)
Assemblée Générale (hors entretien)	80 Euros (1)
Chaises à l'unité	1 Euro
Tables à l'unité	5 Euros

(1) Nettoyage de la salle et des annexes non inclus.

Les associations locales bénéficient de la gratuité de la location pour la première manifestation de l'année (la caution de 300 € et une assurance sont exigées dans tous les cas).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur ces principes mais restera très vigilant sur les risques de dégradation de la salle polyvalente et sur l'état de propreté (bar, cuisine, sanitaires) de la salle lors de sa restitution. Un contrôle plus strict de l'état de restitution de la salle est nécessaire. Le montant du nettoyage pourra être retenu sur la caution en cas d'état de propreté non conforme. Le travail réalisé par l'entreprise de nettoyage devra également être contrôlé par sondage (nettoyage des tables et chaises, des toilettes, de la cuisine, etc..).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs pour l'année août 2017/juillet 2018.

13) Délibération pour adhésion commune de Lissac au syndicat des eaux et d'assainissement du Velay Rural

Par courrier du 11 juillet 2017, M le Président du syndicat de l'eau et de l'assainissement du Velay Rural sollicite le conseil pour délibérer sur l'adhésion de la commune de Lissac à ce syndicat.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne unanimement son accord pour l'adhésion de la commune de Lissac au syndicat l'eau et de l'assainissement du Velay Rural dont le siège social est ZA de Taulhac 43000 Le Puy en Velay.

14) Délibération pour un dossier de renouvellement de l'éclairage public dans le village des Engoyaux

Par courrier du 11 juillet 2017, M le Président du SDE invite la commune de Laussonne à délibérer pour réaliser des travaux de renouvellement de l'éclairage public dans le village des Engoyaux commune de Laussonne.

Le dossier présente deux plans de financement selon que l'opération bénéficie ou pas de l'aide du programme Leader initié par le Pays du Velay dans le cadre de l'action mise en place au titre de la transition écologique et énergétique en centre bourg. Le montant du projet de 24351,44 € HT

- Le plan de financement avec la participation Leader est le suivant :

Leader 20%

SDE 44 %

Part de la commune : $24351,44 \text{ €} \times 36\% = 8766,52 \text{ € HT}$

- Le plan de financement sans la participation Leader est le suivant :

SDE 45 %

Part de la commune : $24351,44 \text{ €} \times 55\% = 13393,29 \text{ € HT}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne unanimement son accord pour la réalisation de ces travaux. Il ajoute souhaiter fortement qu'une aide du Leader entre dans le plan de financement au niveau de 20% au minimum. Il estime que cette demande d'aide est parfaitement légitime.

15) Divers

15-1) Continuité écologique des cours d'eau classés au titre de l'article L.2174-17CE

Pour faire suite à votre lettre R avec AR du 27 juin 2017 du DDT, une réunion d'échange s'est tenue en mairie de Laussonne le 11 juillet 2017 en présence de l'ONEMA et de la DDT. Le relevé de notes de cette réunion a été distribué aux élus du conseil municipal. La DDT exige une réponse de la commune pour le 21 juillet 2017 au plus tard si elle veut bénéficier d'un délai supplémentaire de 5 ans pour traiter définitivement les seuils de rupture de continuité des trois sites signalés. Cette réunion d'échange a permis de faire un point de situation sur les dossiers portant sur le seuil du plan d'eau des Planchas sur la rivière la Gagne mais aussi sur le gué du bois de Varennes et celui de la Ribeyre sur la rivière la Laussonne. Elle a permis d'évoquer les éléments techniques des seuils concernés mais également les moyens de subventionnement des travaux correspondants.

M le Maire présente ce dossier devant le conseil municipal de Laussonne en date du 20 juillet 2017. Dans ce contexte, ce dernier décide de s'engager à réaliser des travaux afin d'aménager les seuils correspondants par effacement définitif de ces seuils ou ouvrage de franchissement. La commune de Laussonne devrait prendre les attaches du SICALA pour se faire conseiller dans ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne unanimement son accord pour la réalisation de ces travaux dans les cinq ans qui viennent.

15-2) Vente en cours de la maison Gerbier – Sage située au 28 route du Puy à Laussonne

Pour information suite à une demande de CU du notaire en cours, dans ce dossier il y a tout lieu de penser que la vente de ce bien va se réaliser.

15-3) Construction d'un fichier adresse des ménages sur la commune de Laussonne

Il est indispensable de constituer un « fichier adresse » des maisons (foyers habités ou pas) sur Excel pour l'ensemble de la commune de Laussonne. Ce fichier sera ensuite transmis au service national des adresses.

Le service du foncier doit pouvoir communiquer le modèle de fichier qui convient

C'est un chantier qui doit s'ouvrir et être mené à son terme rapidement. Se donner un délai de 6 à 8 mois tout au plus..

Le conseil municipal confie ce chantier à la commission étude et projet d'Alain Sabatier.

15-4) Association des parents d'élèves de l'école publique

Depuis cette année 2017, les communes de Moudeyres et Freycenet Latour versent un montant d'aide à la commune de Laussonne pour les enfants de leur commune respective scolarisés à l'école publique de Laussonne (1).

La commune de Moudeyres a versé : 2250 € pour 5 enfants (450 € par enfant)

La commune de Freycenet-Latour a versé : 240 € pour 1 enfant.

Cette aide était précédemment versée à l'APE et c'est avec cette aide qu'elle fonctionnait.

Cette association doit continuer à fonctionner il faut donc examiner l'aide que la commune peut lui verser.

Il y a une réunion samedi matin à 9h30 à la mairie avec l'APE représentée par Virginie Laffont et Magalie Gérenton. La commune devrait être représentée par Pierre Gentes et Teddy Gardes. Pour ce qui concerne l'école privée, ce montant est directement versé à l'OGEC ce qui est parfaitement légal.

15-5) Courrier en R avec AR d'un riverain du terrain multisports à Laussonne.

Jean-Claude Fontanay envoie une lettre en R avec AR une lettre en date du 20 juillet 2017 pour se plaindre des nuisances qu'il subit avec des ballons jetés dans sa propriété ou sur sa maison et des intrusions d'enfants chez lui sans autorisation. Il envisage de déposer plainte.

Le conseil municipal prend acte de ce courrier et va étudier comment il est possible, au plan technique, de prolonger la protection filet. Mise en œuvre dès que possible.

15-6) Convention C'PRO pour l'activité « Impression » à la mairie, l'école publique et la crèche de Laussonne.

Notre partenaire C'PRO propose une nouvelle convention avec la commune de Laussonne pour gérer l'ensemble « impression » de la mairie et de la structure école et crèche.

Le but de cette convention vise à mieux encadrer le fonctionnement de l'activité « impression » et de réduire son coût pour la commune. Pour cela l'imprimante actuelle de la mairie sera remplacée (la machine actuelle fait l'objet de très nombreux dérangements, elle est en bout de course) avec un mode « non propriétaire » comme c'est le cas actuellement à l'école et crèche. La formule proposée par C'PRO vise à réduire de 20% environ le montant de la facture correspondante en la faisant passer de 300 € mensuel moyen à 242 € mensuel moyen pour l'ensemble.

Le coût de la page noire est proposé à la baisse (0,009 € HT). Idem pour la page couleur (0,110 € HT). Le forfait d'accès au service FAS est fixé à 100,00 € HT/mois.

La consommation « impression » à l'école publique est très élevée (copie supplémentaire couleur) depuis 18 mois. Un tableau de suivi de consommation « impression école, crèche et mairie » est régulièrement distribué aux élus. Le système du code d'accès « imprimante » est à actualiser (un code spécifique pour : le cycle1, le cycle 2, le cycle 3, l'ATSEM, la crèche).

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte unanimement cette nouvelle convention C'PRO avec la commune de Laussonne.

15-7) Installation du panneau de basket dans la cour de l'école.

Le conseil municipal confirme le choix de la pose du poteau sur un socle fixé en direct sur l'enrobé avec un appui sur le "bloc gabion" sur l'arrière.

15-8) Courrier de Laurent Besson et Evelyne Mialon.

En date du 20 juillet 2017, Laurent Besson et Evelyne Mialon informent M le Maire et les élus du conseil municipal que le bord de la route devant leur domicile est en très mauvais état et demande de prévoir le revêtement manquant lors des prochains travaux de goudronage. Ils rappellent la vitesse excessive des véhicules rue des Bouleaux. Le conseil municipal prend acte de cette demande et va regarder sur le terrain pour traitement.

15-9) Opération « vue du ciel » du journal le Progrès43

Le journal le Progrès 43 présente la commune de Laussonne sur 4 feuilles dans son édition du samedi 29 juillet 2017. Les journaux seront livrés en mairie samedi 29 juillet 2017 à 7h00. Ils devront être distribués par les élus, selon le processus habituel, le matin même.

Fin de réunion 23h00

Maire
Pierre GENTES